

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 9 septembre à 10 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 4 août 2026

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 251704599 – 2026 09
09-1-2026-036-DE

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 09/09/2026**

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	☒	☒
Monsieur Mickaël VALLET	☐	☒
Madame Marie-Christine BUREAU	☐	☒
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE	☒	☐
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON	☐	☒
Monsieur Christophe SUEUR	☐	☒
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX	☒	☐
Madame Anne BRACHET	☒	☐
Monsieur Joël PAPINEAU	☒	☐
Madame Mariane LUQUE	☒	☐
Monsieur Jean-Marie PETIT	☒	☐
Madame Patricia ALIZE	☒	☐
Monsieur Miguel BOIRUCHON	☐	☒
Madame Sophie FAUCHEUX-GUERARD	☒	☐
Monsieur Frédéric PHELIPPEAU	☒	☐

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental	☒	☐
Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	☒	☐
	☐	☐
	☐	☐

Secrétaire de séance : A. PETIT

Objet : Modification des membres du Comité syndical

Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du Comité syndical n°D_2026_018 du 26 mai 2026 prenant acte des délibérations désignant les conseillers syndicaux représentant le Conseil départemental et des Communes de Marennes-Hiers-Brouage et de Saint-Sornin,

Considérant la délibération du Conseil municipal de la Commune de Marennes-Hiers-Brouage n°2026_06_075 du 5 juin 2026 modifiant la désignation des délégués auprès du Syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

- de prendre acte de la délibération de la Commune de Marennes-Hiers-Brouage, désignant Madame Sophie FAUCHEUX-GUERARD en remplacement de Monsieur Stéphane FOUGERIT,
- et de modifier en conséquence la composition du Comité syndical.

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus mentionnés.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,

Catherine DESPREZ

